



Ville de Bernay  
Délibération : 01  
Conseil du 21 mai 2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20210526-DELCM21-CP-040b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2021

Affichage : 27/05/2021

## VILLE DE BERNAY

### CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 21 MAI 2021 -

#### Délibération n° 37-2021

Rapporteur : Monsieur Mickaël PEREIRA

*L'an deux-mille-vingt-et-un, le vingt-et-un mai à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie-Lyne VAGNER, maire.*

*Présents : Marie-Lyne VAGNER, Gérard LEMERCIER, Sara FERAUD, Mickaël PEREIRA, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Guillaume WIENER, Françoise TURMEL, Claudine HEUDE, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Céline MENANT, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Valérie DIOT, Thierry JOSSÉ, Laurence BEATRIX, Chantal HERVIEU, Julien LEFEVRE, Ulrich SCHLUMBERGER, Valérie BRANLOT, Sébastien LERAT, Sandrine BOZEC, François VANFLETEREN, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Nathalie PERRET.*

*Pouvoir : Antonin PLANCHETTE à Pascal DIDTSCH.*

*Absent : Pascal SÉJOURNÉ.*

*Date de la convocation : 14 mai 2021.*

*Mickaël PEREIRA est nommé secrétaire de séance.*

---

#### Objet :

**MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS PERMANENTES  
DU CONSEIL MUNICIPAL ET INSTALLATION DE MADAME FRANÇOISE  
ROUTIER DANS SES FONCTIONS DE CONSEILLÈRE MUNICIPALE**

---

#### EXPOSÉ DES MOTIFS :

Consécutivement au décès de Monsieur Dominique BÉTOURNÉ, il convient de compléter le conseil municipal selon les modalités prévues par l'article L.270 du Code électoral relatif au remplacement des conseillers municipaux.

Cet article dispose que « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant

*pour quelque cause que ce soit* ». Le poste laissé vacant revient de plein droit à Madame Françoise ROUTIER.

Son investiture au sein du Conseil Municipal ne nécessite donc pas de formalités particulières autre que la modification de l'ordre du tableau de composition du Conseil Municipal tel qu'annexé à la présente délibération.

Il convient cependant de procéder au remplacement de l'élu décédé au sein de la commission municipale dans laquelle il siégeait.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle. De ce fait, un élu de la majorité est appelé à remplacer Monsieur Dominique BÉTOURNÉ au sein de la commission « *Développement territorial durable, amélioration du cadre de vie et tranquillité publique* ». Il est proposé au conseil municipal de nommer Monsieur Julien LEFEVRE.

Le tableau de composition de la 1<sup>ère</sup> commission « Développement territorial durable – Amélioration du cadre de vie – Tranquillité publique » serait ainsi comme suit :

Prénom	Nom
▪ Pierre	▪ BIBET
▪ Sandrine	▪ BOZEC
▪ Valérie	▪ BRANLOT
▪ Thierry	▪ JOSSE
▪ Julien	▪ LEFEVRE
▪ Nathalie	▪ PERRET
▪ Pascal	▪ SEJOURNE
▪ Jérôme	▪ VARANGLE
▪ Guillaume	▪ WIENER

#### **DÉLIBÉRATION :**

- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22,
- VU** la délibération n°57-2020 en date du 6 novembre 2020 procédant à la création des commissions permanentes du Conseil Municipal,
- VU** le règlement intérieur du Conseil Municipal adopté par délibération le 6 novembre 2020,
- VU** l'avis favorable des membres de la commission « Administration générale, finances et économie » du mardi 18 mai 2021,

#### **APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITÉ :**

- **DE PRENDRE ACTE** de l'installation de Madame Françoise ROUTIER dans ses fonctions de conseillère municipale de la Ville de Bernay ;
- **D'ADOPTER** la nouvelle composition de la commission Développement territorial durable, amélioration du cadre de vie et tranquillité publique comme suit :

Prénom	Nom
▪ Pierre	▪ BIBET
▪ Sandrine	▪ BOZEC
▪ Valérie	▪ BRANLOT
▪ Thierry	▪ JOSSE
▪ Julien	▪ LEFEVRE
▪ Nathalie	▪ PERRET
▪ Pascal	▪ SEJOURNE
▪ Jérôme	▪ VARANGLE
▪ Guillaume	▪ WIENER

- **DE CONSIGNER** par conséquent la modification de l'ordre de composition du Conseil Municipal conformément au tableau annexé au procès-verbal de la présente séance.

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 26/05/2021,  
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

